LES GUIDES MAISON · QUÉBEC

Chauffe-eau : savoir quand le remplacer et comparer les propositions

Un chauffe-eau se remplace souvent dans l'urgence, après une fuite, et c'est le pire moment pour comparer. Quelques questions posées avant, sur la capacité, l'emplacement et l'installation, suffisent à transformer une urgence en décision. Ce guide vous aide à les préparer.



À retenir

1. Notez la capacité, l'âge et l'emplacement de l'appareil actuel avant d'appeler.
2. Faites préciser ce que l'installation comprend, pas seulement le prix de l'appareil.
3. Demandez si un bac de retenue est exigé à votre emplacement.

DANS CE GUIDE

1. Décrire l'appareil en place et ce que vous observez
2. Choisir la capacité à partir de vos habitudes
3. Faire préciser ce que l'installation comprend
4. Comparer les propositions et garder une trace

Par Projet Maison 360 · Mise à jour : 13 octobre 2026 · Photographie illustrative générée

01 Décrire l’appareil en place et ce que vous observez

Avant d’appeler, relevez ce qui est écrit sur la plaque de l’appareil : capacité en gallons, puissance, année de fabrication si elle y figure. Notez ensuite où il se trouve, sur quel plancher, et ce que vous observez : eau chaude qui manque plus vite qu’avant, bruit, humidité au sol, trace de rouille ou de calcaire au raccord.

Distinguez bien deux situations. Un appareil qui fuit est une urgence et la question devient de limiter les dégâts. Un appareil vieillissant qui fonctionne encore laisse le temps de comparer, et c’est à ce moment-là qu’il faut poser les questions de ce guide.

02 Choisir la capacité à partir de vos habitudes

La question du 40 ou du 60 gallons ne se tranche pas dans l’absolu : elle dépend du nombre de personnes, du nombre de salles de bain, et de la façon dont la consommation se concentre dans la journée. Expliquez vos habitudes réelles plutôt que de demander la capacité la plus courante.

Faites dire aussi ce que la place disponible permet. Un appareil plus grand n’entre pas toujours au même endroit, et le déplacer change la nature des travaux de plomberie et d’électricité.

03 Faire préciser ce que l’installation comprend

Le remplacement d’un chauffe-eau dans un bâtiment existant est encadré : la CMMTQ rappelle qu’il doit suivre les dispositions du chapitre III, Plomberie, du Code de construction du Québec, et que l’installation d’un bac sous l’appareil est obligatoire lorsqu’il est posé dans un vide de plafond ou sur un plancher de bois fini. Demandez si votre emplacement l’exige.

Faites détailler le reste : retrait et disposition de l’ancien appareil, raccords, soupape, vase d’expansion s’il y a lieu, raccordement électrique, mise en eau et essai. Les directives du fabricant peuvent ajouter des exigences plus sévères que le Code, et elles font partie de l’installation.

Repères : CMMTQ

04 Comparer les propositions et garder une trace

La CMMTQ explique ce que vous devez vérifier avant de confier vos travaux à un entrepreneur, et l’Office de la protection du consommateur décrit les modalités de paiement à connaître avant d’engager un plombier. Demandez le numéro de licence, et demandez si le prix annoncé comprend la main-d’œuvre, le déplacement et les taxes.

Conservez la facture détaillée, la garantie de l’appareil et celle de la main-d’œuvre, et notez la date d’installation à un endroit où vous la retrouverez. Dans dix ans, c’est cette date qui vous dira si vous avez le temps de comparer.

Repères : CMMTQ · Office de la protection du consommateur

À UTILISER PENDANT VOS ÉCHANGES

Lire deux propositions de remplacement sur la même base

À comparer	À préciser avec le professionnel
Appareil	Capacité, modèle exact, garantie du fabricant
Emplacement	Place disponible, bac de retenue exigé ou non
Installation	Retrait de l'ancien appareil, raccords, mise en eau et essai
Prix	Main-d'œuvre, déplacement, taxes, exclusions

UN EXEMPLE CONCRET

Exemple fictif : deux propositions annoncent un chauffe-eau de 60 gallons au même prix. L'une comprend le retrait de l'ancien appareil et un bac de retenue, l'autre les laisse en supplément. Les deux totaux ne décrivent pas le même mandat, et l'écart apparaît le jour des travaux.

Votre fiche de préparation

- ☐ Capacité, âge et emplacement de l'appareil actuel relevés
- ☐ Besoins expliqués en nombre de personnes et de salles de bain
- ☐ Bac de retenue et exigences d'installation confirmés
- ☐ Licence vérifiée, prix détaillé et garanties conservées

Sources et repères

Sources consultées le 13 octobre 2026. Consultez les organismes pour les conditions actuelles. Questions, tableaux et exemples : outils de préparation proposés par Projet Maison 360.

- CMMTQ : PL-18 : remplacement d'un chauffe-eau dans un bâtiment existant (Québec)
- CMMTQ : Avant de confier vos travaux à un entrepreneur, que devez-vous vérifier? (Québec)
- Office de la protection du consommateur : Connaître les modalités de paiement offertes (plombier ou électricien) (Québec)

Ce guide ne remplace pas l'évaluation de votre situation par un professionnel. La disponibilité des professionnels par service et par région est confirmée au moment de votre demande.